



NOTE D'INFORMATION INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE

L'inscription à la restauration scolaire est réservée en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent

Un formulaire d'inscription vous est remis à la fin de l'année scolaire afin d'effectuer un effectif prévisionnel pour la rentrée suivante, celui-ci doit être obligatoirement retourné au service périscolaire.

Le formulaire d'inscription qui vous est remis est à compléter selon les cas suivants :

- L'enfant déjeune tous les jours de l'année scolaire : il est inscrit pour tous les jours de l'école.
- L'enfant déjeune certains jours en fonction du planning de travail de ses parents : si le planning est régulier, l'inscription est valable pour toute l'année.
- L'enfant déjeune exceptionnellement : il est nécessaire de remplir un formulaire chaque semaine.
- L'enfant ne déjeune jamais

Pour les inscriptions occasionnelles ou pour tous changements d'inscription vous devez :

- **Par téléphone aux horaires suivants :
9h à 11h et de 14h à 15h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi.**
- **N° de téléphone (aux horaires ci-dessus) : 02.47.30.81.21**
- **Courriel : Mme FESNEAU : mairiedepoce.resto@orange.fr**
- **Au 07.85.30.75.01.**
- **Le sms et les messages par courriel feront foi s'ils sont envoyés dans les temps.
Aucune réponse ne sera envoyée sauf cas exceptionnel.**

Soit remplir les feuilles d'inscription qui sont mises à disposition des parents dans l'entrée de la garderie ou sur le site internet de la commune (inscriptions occasionnelles, changements d'inscription annuelle, annulations occasionnelles). Une fois remplies, datées et signées, elles doivent être déposées dans la boîte aux lettres du service périscolaire qui se situe près de l'entrée sud de l'école (côté parking de la Prairie).

Afin d'être pris en compte, les renseignements doivent nous parvenir, **avant le vendredi 9h pour la semaine suivante** et dans tous les cas **j-1 avant 9h suivant le jour scolarisé demandé.**

Annulation de repas le jour même :

Votre enfant est régulièrement inscrit mais ne peut pas venir déjeuner au restaurant scolaire (cas de maladie par exemple).

Prévenir le service périscolaire de son absence au :

07.85.30.75.01 SMS OU LAISSER UN MESSAGE

02.47.30.81.21 de 8h30 à 11h et de 14h à 16h.

Le repas du 1er jour d'absence ne peut pas être annulé et sera facturé. L'annulation est valable à partir du jour d'école suivant.

RAPPEL : LES PARENTS QUI SOUHAITENT COMMUNIQUER DES INFORMATIONS CONCERNANT LA RESTAURATION DOIVENT LE FAIRE SOIT :

- *Après du personnel de garderie ou déposer un courrier dans la boîte aux lettres située à l'entrée de l'école (côté prairie)*
- **ET NON AUX ENSEIGNANTS.**

Fonctionnement du service restauration :

Les enfants des classes maternelles sont servis à table.

Un self-service est mis en place pour les élèves des classes primaires.

Le menu reste **UNIQUE** pour tous les enfants.

Seul l'élément avec du porc peut être modifié par un élément de substitution.

PAI :

Pour certains enfants rencontrant des problèmes d'allergie, un Plan d'Accompagnement Individualisé peut être mis en place.

Les parents doivent fournir un certificat médical émis par un allergologue, au Directeur de l'école, qui se charge de déclencher le processus avec le médecin scolaire.

La société de restauration propose, avec un surcoût pour les familles, des plats « Natama » sans gluten, sans lactose et sans allergènes.

Ces plats « Natama » sont fabriqués par une société sous-traitante qui possède une cuisine adaptée à l'élaboration de ces repas.

Une trousse avec le protocole et les médicaments est demandée pour le service périscolaire.



Le service périscolaire est fermé les jours non scolarisés